



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 DÉCEMBRE

Comité social d'administration du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (CSAMESR)

JE VOTE UNSA PARCE QU'ELLE REVENDIQUE :

- → **L'augmentation immédiate du point d'indice à minima de 15%** pour compenser l'inflation cumulée.
- → **La revalorisation des grilles indiciaires** de rémunération.
- → **La convergence indemnitaire sur le mieux disant de la fonction publique d'État.**
- → **L'intégration des primes au traitement indiciaire.**
- → **La poursuite et l'élargissement des requalifications des emplois** pour en finir avec les sous-classements.
- → **Le recrutement de fonctionnaires** à la hauteur des besoins, **la titularisation massive des personnels contractuels** qui le souhaitent et **la lutte contre la précarisation.**
- → Une plus grande transparence dans **les procédures d'avancements** et promotions grâce à **la consultation des instances paritaires.**
- → **L'égalité effective entre les femmes et les hommes** qui couvre l'ensemble de la carrière.
- → **Un plan d'inclusion ambitieux avec des moyens pérennes**, notamment en faveur des personnels en situation de handicap.
- → **La lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le harcèlement et les discriminations.**
- → L'amélioration notable de **la qualité de vie, des conditions de travail, de la santé et de la sécurité.**
- → Une véritable politique **de prévention des risques et de surveillance médicale de tous les personnels.**
- → L'amélioration de **la mobilité choisie et l'application effective des priorités légales.**

DANS UN CONTEXTE DE CRISES MULTIPLES QUI NÉCESSITENT UNE RECHERCHE ET UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FORTS, NOUS EXIGEONS DE L'ÉTAT UN FINANCEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS.





L'UNSA A OBTENU DEPUIS 2022

- → Des reprogrammations : **des promotions supplémentaires pour plus de 4000 ITRF et 2000 enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs.**
- → **Des réformes statutaires positives concernant les ITRF/ITA et les chercheurs et chercheuses.**
- → **L'amorce de la convergence des régimes indemnitaires (primes).**
- → **La prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience** dans les lignes directrices de gestion promotions et carrières.
- → **Une revalorisation de la rémunération ainsi que l'augmentation du nombre des contrats doctoraux ministériels.**
- → **La formalisation du Plan égalité professionnelle et du Plan handicap.**
- → **L'accord cadre télétravail,** applicable dans tous les établissements.
- → **Une feuille de route nationale** en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail dans les universités et les organismes de recherche.

LE CSA MINISTÉRIEL EST NOTAMMENT CONSULTÉ SUR :

- → les projets de modification des règles statutaires et des règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- → l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'inclusion et la lutte contre toutes les discriminations ;
- → les lignes directrices de gestion relatives au pilotage des ressources humaines, aux opérations de promotion et mobilité ;
- → les projets de texte réglementaire relatifs au temps de travail.

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FS-SSCT), une émanation du CSA essentielle pour :

- → la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène et la sécurité des personnels dans leur travail ;
- → l'amélioration des conditions de vie et des conditions de travail ;
- → veiller au respect des prescriptions légales prises en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- → l'égalité et la lutte contre les discriminations au travail.

La formation spécialisée statutaire des enseignants-chercheurs :

- → pour l'élaboration ou la modification des règles statutaires (décret 84-431).

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, VOTEZ UNSA !